

NOTE D'INFORMATION

Paris, le 15 mai 2023

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaire de l'organisme de placement collectif (OPC) de Covéa Finance mentionné ci-dessus et nous vous remercions de la confiance que vous témoignez à notre société.

Par la présente note, nous vous informons que des modifications ont été apportées dans le document d'informations clés (DIC) et dans le prospectus de votre OPC (ci-après « Documentation réglementaire »).

Certaines précisions ont été ajoutées dans la stratégie d'investissement, afin de mieux refléter la gestion de votre fonds. Ainsi, le prospectus ainsi que le DIC sont complétés sur le processus d'analyse financière et de sélection des valeurs en portefeuille.

Le détail des modifications apportées est disponible en Annexe 1.

Ces modifications **n'impactent pas le profil de risque de l'OPC.**

Informations pratiques :

Le document d'informations clés pour l'investisseur (DIC), le prospectus et les statuts modifiés de votre OPC seront disponibles sur le site www.covea-finance.fr à compter du 19 mai 2023.

Il est nécessaire d'en prendre connaissance afin de connaître la politique d'investissement de votre fonds et les risques associés. Il vous est conseillé de le lire.

Votre interlocuteur habituel reste à votre entière disposition pour vous apporter tout complément d'information utile.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

ANNEXE 1 : Tableau comparatif des éléments modifiés

Covéa Actions Japon	Avant	Après
Stratégie d'investissement	<p>La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.</p> <p>Le processus d'investissement et les stratégies mises en œuvre dans l'OPC sont liés au processus d'investissement général de Covéa Finance. Le processus de gestion est assis sur le principe de collégialité entre l'ensemble des équipes de gestion Taux et Actions qui contribuent aux décisions stratégiques de gestion.</p> <p>La société de gestion élabore trois fois par an une stratégie globale dite « PEF » (Perspectives Economiques et Financières) qui trace les grandes lignes directrices de la vision de la société de gestion sur les classes d'actifs dont elle a la responsabilité.</p> <p>Les comités de gestion ont pour but de décliner les conclusions du PEF dans une vision thématique ou par zone géographique, de construire le portefeuille et d'alimenter la réflexion sur le choix des valeurs.</p> <p>Ces comités de gestion réunissent les différentes équipes de gestion concernées par l'OPC en fonction des thématiques spécifiques du fonds.</p> <p>Pour réaliser son objectif de gestion, Covéa Actions Japon sélectionne des titres dans l'univers d'investissement des valeurs japonaises sans contrainte de répartition sectorielle et capitalistique. Le choix ou l'arbitrage d'un titre au sein du portefeuille est apprécié en fonction des fondamentaux et de la valorisation des titres.</p>	<p>La gestion de l'OPCVM est active et discrétionnaire.</p> <p>Pour établir la stratégie d'investissement, l'équipe de gestion s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la Société de gestion.</p> <p>La philosophie de gestion est construite sur une vision de long terme, fondée sur les fondamentaux qui donnent sens à l'économie et une orientation aux investissements. Cette expertise, basée sur la maximisation de la valeur ajoutée interne, a pour objectifs de proposer et de mettre en œuvre une allocation d'actifs qui s'exprime à travers les Perspectives Economiques et financières (PEF). Le PEF présente trois fois par an les scénarios macro- économiques par zone ou par pays (taux de chômage, inflation, croissance du PIB, taux d'intérêt) retenus par la Société de gestion.</p> <p>L'équipe de gestion détermine des thèmes ou des secteurs porteurs, issus des conclusions tirées du PEF mais aussi d'une analyse stratégique des marchés actions. Ces thèmes sont ensuite déclinés à travers des choix de titres. L'allocation de l'OPCVM est ensuite passée en revue et adaptée notamment lors des comités d'investissement mais également en dehors.</p> <p>Au sein de l'univers des titres éligibles, l'équipe de gestion procède à une analyse des sociétés en fonction de critères portant, entre autres, sur son marché, sur la stratégie, le positionnement produit, le potentiel de croissance, la qualité du bilan, et la valorisation. Ces analyses synthétisées au travers des forces/opportunités et faiblesses/menaces des sociétés, le conduisent à se forger des convictions (achats ou ventes) et à les partager avec l'équipe pour prendre une décision d'investissement collégiale. Afin de saisir toutes les opportunités de performance et profiter des stratégies de gestion les plus porteuses, l'OPCVM est amené à investir dans tous les secteurs de l'activité économique.</p> <p>L'univers d'investissement initial est constitué de valeurs cotées au Japon dont la capitalisation boursière est supérieure à 1 milliard d'euros, soit 500 valeurs environ.</p> <p>A partir de cet univers de départ, le choix des titres se fait selon un filtre quantitatif comprenant plusieurs angles d'analyse :</p> <ol style="list-style-type: none"> Un premier angle d'analyse conduit à sélectionner des sociétés de tous secteurs, considérées comme des « champions mondiaux » et des « champions régionaux ». Le champion mondial est un leader établi sur un marché sous-jacent précis et qui parvient à afficher une croissance et une rentabilité élevée. Le champion régional, quant à lui, exprime sa dominance sur une région donnée. Les sociétés sont ainsi notées à travers les 5 axes suivants : <ul style="list-style-type: none"> Axe de vision : capacité d'investissement en recherche et développement et dépenses d'investissement ;

		<ul style="list-style-type: none"> - Axe de croissance : capacité à capter la croissance du marché sous-jacent à l'échelle mondiale ou régionale (étudiée en absolu et en relatif par rapport au secteur) ; - Axe de rentabilité : capacité à créer de la valeur sur le long terme (retour sur capitaux propres (ROE) et retour sur les capitaux employés (ROCE)) ; - Axe de dominance : capacité à fixer les prix et faire croître les marges ; - Exposition géographique : répartition géographique du chiffre d'affaires permettant de distinguer le champion mondial du champion régional. <p>2. Un second angle d'analyse permet d'identifier les « futurs champions », sociétés en développement venant bousculer les champions établis. Les sociétés sont ainsi notées à travers les 3 axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Axe de vision : capacité d'investissement en recherche et développement et dépenses d'investissement ; - Axe de croissance : capacité à capter la croissance du marché sous-jacent à l'échelle mondiale ou régionale ; - Axe de pérennité : capacité à financer la croissance future.
--	--	---